

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Clisson, à la salle du Perron de Clisson, sous la présidence de Madame Laurence Luneau, présidente du CCAS.

Étaient présents :

Mmes Laurence Luneau, Marie-Gabrielle Carré, Sonia Sanchez, Patricia Mary, Séverine Blanloeil, Blandine Elain, MM. Christian Peulvey, Yves Mignotte, Jean-Luc Wemaere, Claude Petit, Mme Claudine Liard, M. Daniel Cevaer, Mme Ghislaine Rousset-Rigolier.

Était absente excusée :

Mme Marie-Claude Bailliard (procuration à Mme Marie-Gabrielle Carré).

Étaient absentes :

Mmes Catherine Cormerais, Nicole Cléro, Sophie Piveteau-Aussant.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Gabrielle Carré.

Date de la convocation : 11 décembre 2024.

Nombre de membres en exercice : 17	Présents : 13	Excusés : 1	Absents : 3	Votants : 14
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE

RESSOURCES HUMAINES

- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET RESIDENCE JACQUES BERTRAND : modification du tableau des effectifs**

Madame la Présidente expose les faits.

La Collectivité doit veiller à la concordance des postes ouverts avec la réalité des grades des agents recrutés. En effet, le tableau des effectifs est amené à évoluer dans le temps (cf. mutations, recrutements, avancements de grades...) et doit être régulièrement mis à jour. C'est pourquoi, il est proposé d'actualiser comme suit le tableau des effectifs, avec effet à compter du **6 janvier 2025** (sauf exceptions mentionnées) :

Résidence Jacques Bertrand

- **Infirmiers**
 - ✓ Création d'un poste d'infirmier en soins généraux hors classe, à temps complet, pour remplacer un agent qui n'a pas souhaité bénéficier d'un nouveau contrat.
 - ✓ Suppression d'un poste d'infirmier en soins généraux, à temps complet, précédemment occupé par l'agent qui n'a pas souhaité bénéficier d'un nouveau contrat.

Après avoir entendu cet exposé,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

VU le budget "EHPAD Jacques Bertrand" et celui du CCAS,

VU les différents textes, portant sur les dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale et aux cadres d'emplois des agents territoriaux,

VU la délibération du Conseil d'administration n°24.09.05 en date du 30 septembre 2024 portant sur la modification du tableau des effectifs du CCAS de Clisson,

VU l'avis favorable du Comité social territorial réuni le 9 décembre 2024,

CONSIDERANT que les modifications apportées au tableau des effectifs répondent aux besoins du CCAS et de la résidence Jacques Bertrand et à des nécessités de service,

**Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les modifications précédemment exposées, avec effet au 6 janvier 2025,

MODIFIE le tableau des effectifs qui tient compte de la mise en conformité des postes créés/supprimés et de ceux réellement pourvus, tel qu'il est annexé,

DIT que ce tableau des effectifs remplace celui annexé à la délibération du 30 septembre 2024,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du CCAS et au budget "EHPAD Jacques Bertrand",

AUTORISE Madame la Présidente, à défaut Madame la Vice-Présidente, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Marie-Gabrielle Carré
Secrétaire de séance



Laurence Luneau
Présidente



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **18 DEC. 2024**

- son affichage le **20 DEC. 2024**

Accusé de réception en préfecture
044-264401555-20241216-DEL-241207-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 6 JANVIER 2025

SECTEUR	GRADE	EMPLOI	
		CREE	POURVU
RESIDENCE « JACQUES-BERTRAND »		39	37
	Attaché principal	1	1
Administration	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1
Hébergement/cadre de vie	Agent de maîtrise	1	1
Animation	Adjoint d'animation - <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
Maintenance	Adjoint technique - <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
Cuisine	Adjoint technique - <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
	Adjoint technique	2	2
Agents de service hôtelier	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2
	Adjoint technique - <i>TNC 31h30/semaine</i>	1	1
	Adjoint technique - <i>TNC 28h/semaine</i>	2	2
Psychologue	Psychologue de classe normale <i>TNC 07h/semaine</i>	1	1
Aides-soignants, aides médico-psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux, agents de soins, agents polyvalents (soins et hôtellerie)	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	2	2
	Aide-soignant de classe supérieure	3	3
	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	1	1
	Aide-soignant de classe normale	7	7
	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe <i>TNC 28h/semaine</i>	1	0
	Aide-soignant de classe normale <i>TNC 28h/semaine</i>	2	1
	Agent social principal de 1ère classe	1	1
	Agent social principal de 2ème classe	1	1
	Agent social - <i>TNC 28 h/semaine</i>	1	1
Infirmiers	Infirmier en soins généraux	1	1
	Infirmier en soins généraux hors classe	1	1
	Infirmier en soins généraux hors classe <i>TNC 28 h/semaine</i>	1	1
	Infirmier en soins généraux <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
AIDE SOCIALE		13	13
	Assistant socio-éducatif principal	1	1
Secrétariat	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1
Aide à domicile	Agent social principal de 1ère classe <i>TNC 24h30/semaine</i>	2	2
	Agent social principal de 2ème classe <i>TNC 24h30/semaine</i>	1	1
	Agent social principal de 2ème classe <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
	Agent social - <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
	Agent social - <i>TNC 24h30/semaine</i>	5	5
	Agent social - <i>TNC 11 h/semaine</i>	1	1
TOTAL		52	50

Modifications apportées

Accusé de réception en préfecture
044-264401555-20241216-DEL-241207-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

